

COMMUNE DE LES
BAROCHES

(22 juillet 2022)
Compte Rendu du Conseil

Arrondissement et Canton
de BRIEY

54150 LES BAROCHES

L'an deux mil vingt deux, le 11 Juillet à 19H30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christine BAUCHEZ, maire

Convocation le 18Juillet
Affichage le 18Juillet
Présents 9/10
Représentés : 0

Présents : Mesdames Caroline EVRARD, Mireille GIB
Andrée PRINGAULT Messieurs Benoit LEXA, Jean
François DANTONNEL, Etienne LOUYOT, Pascal
PASQUER, Goran TONCEV

Absents excusés :
Mr Mattéo GENCO

4 délibérations votées :
Annexées au présent
Document .
Et numérotées
22/97/22 1/1 -1/2-1/3-1/4

1/ Destination du Bâtiment ancienne Ecole de GENAVILLE

Le département de Meurthe et Moselle étudie un projet de création d'une pouponnière au Nord du Département ; le bâtiment de Génaville a fait l'objet d'une première visite ; une seconde visite avec une équipe technique doit être programmée ; si le projet s'évère réalisable, le bâtiment devra être cédé au Département qui effectuera les travaux pour sa transformation conforme à son usage futur.

Afin de ne pas engager le Département dans une démarche inutile ,le Maire demande au Conseil d'émettre un avis sur ce projet .

Après en avoir débattu, le Conseil à la majorité de 8 voix contre 1 voix contre , retient ce projet qui permettra la création d'un service public au sein de la Commune .

Votes favorables 8/9 - un vote contre

2/ Attribution d'un bon d'achat aux enfants entrant au Collège

Le Conseil renouvelle l'attribution d'un bon d'achat de 40 € à chaque enfant habitant la Commune entrant au Collège .

Votes favorables 9/9

3/ Travaux proposé par l'ONF

Vu le programme d'action pour l'année 2022 de l'ONF , le Conseil décide de faire réaliser les travaux 'entretien des accotements sur le réseau de desserte chiffrés à un montant HT de 2100 € au Bois Jurée tronçons 1 2 et 3 mais souhaite que les même travaux soient réalisés sur la tranchée « du Petit » des 2 côtés .

Votes favorables 9/9

4/ devis pour remise en état des installations campanaires

Le Conseil prend connaissance des devis établis pour les deux églises de la Communes qui représentent un coût de plus de 16 000 € TTC . Ce point sera revu une fois les travaux de remise en état des églises . Aucun des travaux ne semble revêtir un caractère d'urgence .

5 / Fixation du pourcentage de rémunération de l'agent recenseur en 2022.

Par délibération du 20 Septembre 2021, Mr Alexandre VERET a été nommé agent recenseur .

L'INSEE a versé à la Commune une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 641 €

Il est proposé de reverser 100 % de cette dotation à l'agent recenseur Mr Alexandre VERET .

Votes favorables 9/9

Ainsi voté le 22 juillet 2022

C BAUCHEZ Maire

